Établissement public

CESER des Pays de la Loire



Le CESER est l'Assemblée consultative du Conseil Régional des Pays de la Loire, issu de la loi de 1972 portant création des régions. Cette assemblée unique dans le paysage institutionnel est constituée de 120 conseillères et conseillers. Ce sont des femmes et des hommes de terrain provenant du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Ils représentent la société civile organisée.

Le CESER, outre les rapports budgétaires, apporte son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile organisée à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques et depuis la loi NOTRe (2015) participe à une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques. Le Conseil Économique Social Environnemental Régional est obligatoirement saisi pour donner son avis, avant leur examen et leur délibération par le Conseil régional, sur les documents relatifs aux sujets suivants :

- Le budget et les différents documents budgétaires (orientations, budget, budgets supplémentaires, compte administratif) de la Région ;
- La planification stratégique régionale (schémas directeurs, plans stratégiques, contrats État-Région…) ;
- Les orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil régional est appelé à délibérer.

Le CESER peut également répondre aux demandes d'avis et d'études de la Présidente de la Région sur des sujets économiques, sociaux, culturels ou environnementaux. Le CESER conduit enfin de sa propre initiative des études

Téléphone : 0228205580

Mail : ceser@paysdelaloire.fr

Site internet :
https://ceser.paysdelaloire.fr/

Twitter :
https://twitter.com/ceserPDL

Linkedin :
https://www.linkedin.com/company/ceser-pdl/?originalSubdomain=fr

prospectives ou liées à l'actualité sur toute question à caractère économique, social, culturel et environnemental d'intérêt régional et interrégional.